

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**à l'interpellation Christiane Rithener – Le canton de Vaud va-t-il contribuer à l'effort nécessaire pour que la Suisse sorte du nucléaire ?*****Rappel de l'interpellation***

Nous sommes tous concernés pour atteindre ce but. Il faut qu'à tous les échelons, Confédération, cantons, communes et particuliers réfléchissent aux moyens d'y arriver.

Toutes les pistes doivent être explorées.

Parmi les mesures concrètes envisagées dans le canton de Vaud, la future loi sur l'énergie propose la suppression des chauffages électriques. Les propriétaires qui utilisent un tel chauffage disposeront d'un délai d'une quinzaine d'années pour changer leur chauffage. D'autres pistes sont prévues, comme par exemple de demander un certificat énergétique aux propriétaires, dans le but de déterminer ce qui peut être fait en matière d'économies d'énergie. Il y a donc des points très positifs dans cette future loi.

Mais notre canton est malheureusement trop peu généreux lorsqu'il s'agit d'encourager, par le biais de subventions, ceux qui veulent se tourner vers les énergies renouvelables, particulièrement l'énergie solaire.

La Confédération, par le biais de Swissgrid, encourage la production d'énergie électrique solaire (photovoltaïque) en accordant une rétribution à prix coûtant (RPC). Les crédits votés se sont très vite révélés insuffisants au vu du grand nombre de personnes intéressées. Les crédits ont alors été augmentés de façon significative.

Quant aux installations thermiques destinées au chauffage de l'eau chaude sanitaire, ce sont les cantons qui peuvent attribuer une aide sous forme de subvention. Swissolar relève que les cantons sont inégaux et que Vaud est en retrait. Un tableau comparatif récemment publié montre que notre canton, pour 5 m² de panneaux, est vraiment à la traîne en proposant une aide de 1800 francs, alors que Genève accorde 2750 francs et que Bâle va jusqu'à 6750 francs.

Pour d'autres surfaces de panneaux, la comparaison montre toujours que notre canton est peu généreux.

D'autre part, les conditions pour l'obtention d'un subside pour l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, notamment pour la rénovation des fenêtres, sont devenues plus rigoureuses depuis le 1^{er} avril de cette année.

Ceci m'amène à poser les questions suivantes.

- 1. Le Conseil d'Etat va-t-il prendre de réelles mesures pour promouvoir le développement des sources d'énergie renouvelable ?*

2. *Va-t-il augmenter les subventions accordées lors de la pose de panneaux solaires thermiques ?*
3. *Va-t-il revoir de manière plus généreuse et plus ouverte les conditions pour bénéficier d'une aide lors de l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Avant de répondre aux trois questions posées, il convient d'apporter quelques précisions au texte introductif de cette interpellation.

Capteurs solaires thermiques

Il est exact de mentionner qu'une étude de Swissolar, parue il y a quelques mois dans la presse, met en évidence le fait que le canton de Vaud n'est pas des plus généreux pour le subventionnement des capteurs solaires thermiques.

Cependant, cela ne constitue qu'une image tronquée de la politique d'aides financières menée par notre canton. Pour disposer d'une vue globale et nuancée, on peut se référer, par exemple à la publication annuelle conjointe de *Suisse énergie* et de la *Conférence de directeurs cantonaux de l'énergie* (EnDK), intitulée " *Etat de la politique énergétique dans les cantons*" ou " *l'Analyse de l'efficacité des programmes cantonaux d'encouragement*" publiée par *Suisse énergie*.

Ces documents prennent en compte toutes les aides financières pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ainsi, dans le rapport 2010, le canton de Vaud se situe en 5^{ème} position derrière Bâle-Ville, Berne, Zurich et Thurgovie pour les contributions d'encouragement versées en 2010. Il se place en 6^{ème} position si l'on somme le total des contributions versées entre 2001 et 2010. Ces chiffres sont tout de même plus représentatifs de la réalité de notre politique d'aides financières qu'un tableau fondé uniquement sur les capteurs solaires thermiques (lequel place notre canton entre la 13^{ème} et la 20^{ème} position suivant la surface de capteurs considérée).

Toujours sur le thème des capteurs solaires, on ne peut également juger de l'importance de leur déploiement dans notre canton seulement sur la base du montant des aides financières. En effet, il faut rappeler que notre canton a fait œuvre de pionner lors de l'entrée en vigueur de sa loi sur l'énergie (LVLEne) en 2006, en imposant la pose de capteurs solaires dans de nombreuses situations pour la production de 30% d'eau chaude sanitaire, dans les bâtiments. Des mesures prescriptives de ce type, moins populaires que des subventions évidemment, ont cependant un très fort impact sur le développement des capteurs solaires sur le territoire.

Finalement, il faut relever que l'augmentation du prix de l'énergie fait que la pose de panneaux solaires devient rentable de plus en plus rapidement. Il est dès lors cohérent d'adapter le montant des subventions. Ces dernières, il faut le rappeler, après un effet incitatif initial, ont pour vocation de disparaître lorsqu'un marché peut se développer sans elles de manière satisfaisante.

Amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments

Pour ce qui concerne les subsides pour l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments (*Programme Bâtiments*), dont il est rappelé à juste titre que les conditions sont devenues plus restrictives depuis le 1^{er} avril 2011, il faut préciser qu'il s'agit d'un programme commun de tous les cantons et de la Confédération (www.leprogrammebatiment.ch). La décision de réduire les conditions de subventions a été prise pour des raisons budgétaires et sans consultation des cantons. Tous les cantons romands ont d'ailleurs fait part de leur désapprobation, mais n'ont malheureusement pu le

faire qu'a posteriori... On ne peut donc formuler de reproche au canton de Vaud sur ce sujet particulier, ce d'autant plus que 16 millions de francs avaient été débloquent en 2009 pour un *Programme Cantonal d'Assainissement des Bâtiments* (PCAB).

Réponses aux questions de l'interpellation

1. Le Conseil d'Etat va-t-il prendre de réelles mesures pour promouvoir le développement des sources d'énergie renouvelable ?

Le 19 août 2011, le Conseil d'Etat a annoncé que le demi milliard disponible suite à l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT) allait bénéficier d'affectations spécifiques.

L'une des 6 thématiques prioritaires qui a été retenue est le domaine des énergies renouvelables, lequel se voit doter d'un montant de 100 millions de francs. C'est un montant considérable en valeur absolue, mais aussi en valeur relative si on le compare aux autres thématiques. En effet, seul le domaine infrastructure et mobilité dispose d'un montant supérieur (325 millions).

Outre la question particulière des capteurs solaires thermiques et de l'isolation des bâtiments, qui sera développée aux questions 2 et 3, on peut souligner qu'une part majeure de la somme de 100 millions de francs bénéficiera aux énergies renouvelables.

On peut mentionner les mesures suivantes, dont les détails de mise en œuvre restent à préciser:

- la Confédération encourage la production d'énergie photovoltaïque par le biais d'une reprise à prix coûtant du courant injecté. Le succès rencontré par cette mesure a été tel que de nombreuses demandes déposées sont en liste d'attente (plus de 800 pour ce qui concerne notre canton, à fin 2011), les fonds étant épuisés. En collaboration avec les gestionnaires de réseaux de notre canton, il va donc être attribué une somme de 15 millions de francs afin de soutenir les projets vaudois en liste d'attente. Un montant de 5 millions de francs est également prévu pour l'électricité produite à partir d'installations de biométhanisation
- le développement du "bois énergie" va faire l'objet d'un programme de soutien doté de 6 millions de francs
- le développement de la production de biogaz à partir de biomasse humide (déchets verts, engrais de ferme, etc.) sera également soutenu pour un montant de 3,5 millions de francs
- les projets liés à l'exploitation de la petite hydraulique (conventionnellement constituée d'installations d'une puissance mécanique brute égale ou inférieure à 10 mégawatts) bénéficieront d'un budget de 6,6 millions de francs
- finalement, un certain nombre de projets de recherche, menés à l'EPFL ou au sein de l'HEIG-VD, et qui ont pour objet la valorisation ou la transformation des énergies renouvelables, seront soutenus pour un montant qui sera précisé ultérieurement, après analyse détaillée des projets.

On le voit, grâce à cet octroi exceptionnel de 100 millions de francs, le soutien au développement des énergies renouvelables va connaître une forte impulsion durant les 4 prochaines années.

Il faut encore relever que le programme de subventions financé par une taxe sur l'électricité, mené par le canton depuis 2007, va se poursuivre en parallèle avec les actions mentionnées plus haut.

2. Va-t-il augmenter les subventions accordées lors de la pose de panneaux solaires thermiques ?

Depuis fin 2006, le Conseil d'Etat dispose d'un montant global, constitué par un fonds alimenté par une taxe sur l'électricité de 0,18 centime par kWh. Ce fonds permet principalement le subventionnement des capteurs solaires thermiques, des chauffages à bois, du raccordement sur des réseaux de chauffage à distance, des bâtiments de type Minergie et le remplacement de chauffages électriques.

L'approche est donc globale et cherche à répartir le fonds disponible au mieux entre les divers vecteurs énergétiques et en cherchant également à obtenir un bon facteur d'efficacité, tout en générant, si

possible, un maximum d'investissements supplémentaires. On relèvera à ce sujet que, pour l'année 2010, le canton de Vaud se situe en deuxième position des cantons suisses, avec des investissements supplémentaires de 53,6 millions de francs, derrière le canton de Berne.

Pour l'année à venir, si le Conseil d'Etat n'envisage a priori pas d'augmenter le montant de la subvention octroyée pour les capteurs solaires, il envisage en revanche de lier cette aide financière à d'autres mesures d'assainissement souhaitées telles que le changement d'une chaudière ou des mesures prises sur l'enveloppe du bâtiment.

3. Va-t-il revoir de manière plus généreuse et plus ouverte les conditions pour bénéficier d'une aide lors de l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments ?

Il convient de rappeler encore une fois que le programme d'assainissement énergétique des bâtiments, qui permet de bénéficier d'aides financières pour l'isolation des murs, des toits ou des fenêtres, par exemple, est un programme commun à tous les cantons, géré de manière centralisée. Notre canton ne peut pas modifier les montants octroyés au niveau du centre national de traitement. En revanche, il peut octroyer des bonus et compléter les montants de base.

Le Conseil d'Etat a donc décidé de consacrer un montant de 30 millions de francs à l'octroi de bonus au *Programme bâtiments* qui va servir d'encouragement supplémentaire à l'assainissement par l'octroi de bonus et d'aides au remplacement des chauffages électriques directs.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 décembre 2011.

Le président :

Le chancelier :

P. Broulis

V. Grandjean